



Suite au CTA éducation prioritaire du lundi 8 décembre à Orléans **La mobilisation permet des avancées importantes**

Suite à la journée de grève très bien suivie (100 % de grévistes dans le collège P. Brossolette à Nogent le Rotrou et au collège d'Authon du perche, 100 % de grévistes dans les écoles Henri 4 élémentaire et maternelle de Chartres, Louis Aragon élémentaire et maternelle de Vernouillet, Georges Sand à Chartres, écoles Carême, Marie Pape Carpentier et Matisse à Chartres, Jean Macé maternelle et Jean Macé élémentaire à Nogent le Rotrou et Paul Langevin primaire à Nogent le Rotrou, Ecole élémentaire St Exupéry de Dreux et des grévistes disséminés dans d'autres écoles et collèges).

Nous étions une centaine d'enseignants et parents d'élèves réunis ce jour devant le rectorat.

Par rapport au projet initial voici les premières avancées

- Les écoles **Louis Aragon** élémentaire et maternelle à Vernouillet, **Henri IV** élémentaire et maternelle à Chartres restent en Education prioritaire.
- Le collège **Pierre Brossolette** et les écoles **Jean Macé** maternelle et **Jean Macé** élémentaire et **Paul Langevin** primaire à Nogent le Rotrou restent en éducation prioritaire.
- L'Ecole primaire **Emile Zola** à Mainvilliers entre en éducation prioritaire.
-

Sur les 2000 élèves qui étaient menacés de sortir de l'éducation prioritaire, nous avons obtenu que 1400 élèves restent en éducation prioritaire.

Par contre voici ceux qui sortiraient de l'éducation prioritaire

- École **Henri Matisse** élémentaire et **Marie-Pape Carpentier** maternelle à Chartres, **Georges Sand** élémentaire à Chartres, **Les Pierres Couvertes** maternelle à Chartres.
- Le collège **Joachim du Bellay** à Authon-Du-Perche.

Ecole en REP qui demande à passer en REP Plus

L'école élémentaire **St Exupéry** de Dreux, qui dépend de trois collèges, n'a pas eu pour le moment de réponse positive.

Ecoles qui ont demandé à rentrer en éducation prioritaire :

- Ecoles **Pierre Mendès-France** et maternelle **les Béguines** de Lucé qui dépendent du collège les petits sentiers à Lucé classé en REP.
- Ecole primaire **Farman**, école élémentaire **Carême** et Maternelle **Zola** à Chartres, ces trois écoles dépendent du collège **Mathurin Régnier** de Chartres (dont on avait demandé le classement en REP).
- Ecole Primaire **Jean Macé** à Lucé qui dépend du collège Herriot à Lucé.

Pour le moment ces écoles ont eu une réponse négative.

Cette journée de mobilisation importante, ainsi que le rassemblement du 3 décembre et les délégations d'écoles et de collèges (21 écoles et 2 collèges que nous avons systématiquement accompagnés) ont imposé le rapport de force et permis ces avancées.

La mobilisation continue pour que les écoles et collèges puissent se faire entendre une délégation du département se rendra à Paris le mercredi 17 décembre à jour du CTM.

Pour la FSU.28

Jean-Christophe Rétho, Olivier Mimau et Hugues Villemade